

COMUNE DI MILANO
Services scolaires et de l'éducation
INSTRUCTION OBLIGATOIRE
Inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026

LE MAIRE
informe que
l'instruction est obligatoire de 6 ans à 16 ans révolus

Qui doit être inscrit

École primaire

- Les enfants, filles et garçons **qui atteindront l'âge de 6 ans au plus tard le 31 décembre 2025 doivent être inscrits** par leurs parents/tuteurs légaux dans un établissement d'enseignement public ou dans un établissement privé sous contrat pour l'entrée en première année d'école primaire élémentaire (Cycles 2 et 3, du CP au CM2). L'inscription est également recevable, si les familles le souhaitent, pour les filles et les garçons qui atteindront le même âge (6 ans révolus) au plus tard le **30 avril 2026**.

Premier cycle de l'enseignement secondaire

- Les élèves qui termineront l'école primaire élémentaire en juin 2025.

Deuxième cycle de l'enseignement secondaire

- Les élèves qui obtiendront le brevet des collèges (DNB) relatif au premier cycle de l'enseignement secondaire en juin 2025.

Comment effectuer l'inscription ?

L'inscription se fait en ligne sur le site : <https://unica.istruzione.gov.it/it/orientamento/iscrizioni>
(accès avec SPID et CIE ou eIDAS)

Quand déposer les demandes?

Les demandes doivent être déposées obligatoirement du 8 janvier au 31 janvier au plus tard.

Les parents/tuteurs légaux qui souhaitent garantir l'obligation scolaire des enfants à domicile ou dans des établissements privés hors contrat doivent présenter tous les ans une déclaration écrite au Directeur de l'établissement scolaire de référence dans l'arrondissement de résidence (Municipio).

Plus d'informations sur le site www.comune.milano.it/aree-tematiche/scuola/servizi-6-13-anni/scuola-primaria-e-secondaria-di-primo-grado-statali

